

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Mélanie VOISIN
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial
Tél. : 02 22 51 60 97
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : 2025-SEVAD-JN-OC009

Rennes, le 9 avril 2025

Objet : Fermeture accès quai

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du Service Valorisation touristique et Développement durable;

Considérant que des manœuvres de grutage d'un bateau, bief de Saint Samson, doivent être réalisées le 11 avril 2025;

Considérant que ces manœuvres sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers ;

Arrête :

Article 1 - Prescription

L'accès au quai de Saint Samson, bief de Saint Samson sur la commune de Rohan, est interdit à tous les usagers.

Du 10 avril à 17h00 au 11 avril 2024 17h00

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place en régie.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Rohan.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service Valorisation touristique
et Développement durable

Véronique VÉRON

Fermeture accès pour opération de grutage bateau
Quai Saint Samson- Bief NB53 Saint Samson – Rohan



Zone réservée aux engins de levage

